

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 18 janvier 2007 portant suppression et création d'ordonnateurs secondaires relevant de la direction centrale du service d'infrastructure de la défense.

Du 6 juillet 2007

NOR D E F F 0 7 6 0 5 6 3 A

Texte modifié :

Arrêté du 18 janvier 2007 (JO n° 28 du 2 février 2007, texte n° 6 ; JO/36/2007. ; BOEM 410.6.1).

Référence de publication : JO n° 172 du 27 juillet 2007, texte n° 22 ; JO/177/2007.

Le ministre de la défense et le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,
Vu l'arrêté du 18 janvier 2007 portant suppression et création d'ordonnateurs secondaires relevant de la direction centrale du service d'infrastructure de la défense ;
Vu l'arrêté du 26 avril 2007 modifiant l'arrêté du 22 novembre 2005 portant organisation du service d'infrastructure de la défense,

Arrêtent :

Art. 1er. Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 18 janvier 2007 susvisé sont modifiées comme suit :

Remplacer :

« le directeur régional du génie d'Ile-de-France »,

Par :

« le directeur régional du service d'infrastructure d'Ile-de-France ».

Art. 2. Le directeur des affaires financières au ministère de la défense et le directeur général de la comptabilité publique au ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juillet 2007.

Le ministre de la défense,

Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur de la fonction financière et comptable,

L. DEGEZ.

Le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,

Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur,

F. TANGUY.